

| | |
|---|--|
| <p>Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique</p> <p>180 –10200 Shellbridge Way Richmond (Colombie-Britannique) V6X 2W7</p> <p>Téléphone (604) 214 2600 Télécopieur (604) 214 9881 Ligne gratuite 1 (888) 715 2200</p> | <p>Référence : G-700-2</p> <p>Catégorie : ADMINISTRATION DES ÉCOLES</p> <p>Objet : Embauche des directions et directions adjointes d'école</p> <p>Responsabilité : Direction générale</p> |
| | <p>Références :</p> <p>Autres :</p> <p>Adoptée le : 6 février 1998</p> <p>Révisée le : 7 mars 1998</p> <p>Révisée le : 30 juin 2001</p> <p>Révisée le : 1^{er} décembre 2001</p> <p>Révisée le : 28 mai 2011</p> |

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire francophone croit que la qualité de l'éducation reçue par les élèves découle directement de la qualité du personnel administratif. Des procédures fiables et transparentes assurent l'embauche d'administratrices et d'administrateurs qualifiés qui s'engagent à poursuivre la vision et la mission du Conseil scolaire francophone.

ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE

Le Conseil scolaire francophone reconnaît l'importance d'embaucher des directions et des directions adjointes d'école qualifiées.

Directives générales

1. Les critères de sélection suivants s'appliqueront aux candidates et aux candidats qui postulent pour un poste de direction et de direction adjointe d'école :
 - 1.1. posséder une maîtrise en éducation;
 - 1.2. avoir acquis une expérience de cinq (5) ans minimum en enseignement;
 - 1.3. avoir une vision large de l'éducation et de la gestion;
 - 1.4. accompagner et mobiliser le personnel sous sa responsabilité;
 - 1.5. soutenir l'apprentissage et animer la pédagogie;
 - 1.6. développer des relations humaines constructives;
 - 1.7. créer des liens avec les différents partenaires et la communauté;
 - 1.8. gérer l'école.
2. La direction du secteur des Ressources humaines demandera au comité de partenaires et aux membres du personnel de l'école de développer un profil du type de direction et/ou de direction adjointe attendue.

3. Un comité de sélection sera créé afin de sélectionner les candidatures, de procéder aux entrevues et de déposer une recommandation au conseil d'administration du CSF. La direction du secteur des Ressources humaines agit à titre de président du comité. Ce comité sera composé d'une conseillère ou d'un conseiller du Conseil scolaire francophone, d'une ou d'un membre de la direction générale, d'une représentante ou d'un représentant des parents de l'école et d'une ou d'un membre du RDF.
4. Les recommandations du comité de sélection seront ratifiées par le Conseil d'administration.

Référence :

Document CSF : Évaluation des directions d'école et l'accompagnement professionnel